	<b>PROJET PEDAGOGIQUE</b>  <b>2024-2025</b>	PRJ-IFS-C2-I5-001
		Page 1 sur 46
		Date d'application : Sept 2022 Date de révision : Aout 2024

Tableau des modifications :

Version	Date	Objet de la modification
1	26/04/2019	Version initiale
2	24/06/2020	Réactualisation
3	30/08/2021	Réactualisation
4	30/08/2022	Réactualisation
5	04/08/2023	Réactualisation
6	01/08/2024	Réactualisation



Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur(s)
<b>Nom :</b> Équipe pédagogique et DEBLONDE Laetitia  Date et signature :	<b>Nom :</b> DEBLONDE Laetitia <b>Fonction :</b> Directrice des soins, Directrice de l'IFSI  Date et signature :	<b>Nom :</b> DEBLONDE Laetitia DUBOIS Géraldine LANTERMINO Julien <b>Fonction :</b> COPIL Qualité Restreint (CQR)  Date et signature :

# Table des matières

<b>Préambule</b> .....	<b>4</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>1 Histoire de l'institut</b> .....	<b>4</b>
1.1 Historique .....	4
1.2 Bilan de l'Institut : Les chiffres clés de l'institut.....	4
<b>2 Présentation de l'institut</b> .....	<b>5</b>
2.1 Présentation générale .....	5
2.2 Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023-2028 .....	7
2.3 Équipe pédagogique et administrative de l'Institut.....	8
2.5 Gestion administrative et financière de l'Institut .....	9
2.6 Partenariat universitaire : Santé Sorbonne Université .....	10
2.7 Attractivité de l'IFSI.....	10
<b>3 Cadre législatif et réglementaire de l'IFSI</b> .....	<b>12</b>
3.1 Accès à la formation et organisation des études .....	12
3.2 Frais de transport et indemnités de stage.....	12
3.3 Fonctionnement des instituts de formation .....	12
3.4 Exercice de la profession : .....	13
<b>4 Instances</b> .....	<b>13</b>
4.1 Section compétente pour les orientations générales de l'institut.....	13
4.2 Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.....	14
4.3 Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.....	14
4.4 Section relative à la vie étudiante .....	14
4.5 La commission d'attribution des crédits (CAC).....	14
<b>5 Formation</b> .....	<b>15</b>
5.1 Formation à l'IFSI STELL.....	15
5.2 Mise en œuvre de la formation.....	21
<b>6 Démarche qualité et certification QUALIOPi</b> .....	<b>43</b>
<b>7 Perspectives</b> .....	<b>44</b>
<b>8 Bibliographie</b> .....	<b>45</b>
<b>9 Liste des sigles utilisés - Abréviations</b> .....	<b>46</b>



## Préambule

---

L'IFSI du CHD Stell fait partie du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT 92) Hauts-de-Seine mis en place par la Loi de modernisation de notre système de santé (avril 2016).

Le GHT offre l'opportunité d'harmoniser les pratiques et de valoriser les compétences en lien avec la formation. Il s'exprime par la volonté de mener une politique commune d'offre de stages dans les établissements le constituant, afin que **chaque étudiant puisse bénéficier d'une qualité d'encadrement et d'apprentissage harmonisée et de parcours de stages qualifiants qui lui permettent de progresser et de réussir.**

La conception du projet pédagogique et du projet de formation 2024-2025 des première, deuxième et troisième années d'études répond à l'arrêté du 31 juillet 2009, dans sa dernière version modifiée, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant au diplôme d'infirmier et à l'agrément de leur directeur.

## Introduction

---

Dans un environnement sanitaire, social et économique en forte mutation, les professionnels de santé doivent s'inscrire dans une réflexion et un positionnement qui tiennent compte de l'adaptation nécessaire aux besoins en santé des usagers en lien avec :

- Les structures d'accueil, partenaires de stage, qui proposent un encadrement de qualité afin de répondre à favoriser la professionnalisation et l'employabilité future des étudiants.

- L'engagement des étudiants en soins infirmiers dans leur parcours professionnel

- Les mouvements démographiques de la population, les évolutions épidémiologiques, le développement des maladies chroniques,

- Les inégalités sociales de santé notamment l'accès aux soins sur les territoires de santé et la fragilité de certaines catégories sociales,

- L'indispensable interaction des secteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux pour répondre sur un mode coordonné et efficient aux nouveaux besoins (collaboration entre professionnels Ville – Hôpital – Médico-Social),

- La demande croissante d'accès à l'information et à l'accompagnement des usagers afin d'améliorer le niveau de littératie en santé, enjeu majeur de santé publique, pour que la population soit en capacité de prendre en charge sa santé.

L'IFSI a pour mission d'assurer la formation des étudiants en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier. Cette formation est dispensée conformément à la législation en vigueur régie notamment par l'arrêté du 31 juillet 2009 dans sa dernière version modifiée. Elle permet l'obtention du diplôme d'Etat infirmier et l'attribution du grade de licence. La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans un cadre inter professionnel.

## Pour atteindre cet objectif, notre projet pédagogique s'oriente autour de 8 axes

:



# 1 Histoire de l'institut

---

## 1.1 Historique

Le **projet pédagogique** représente une **référence pour l'étudiant**, l'équipe pédagogique et les professionnels de santé des terrains de stages partenaires de la formation. Il montre **l'engagement de l'institut à offrir une formation complète et de qualité dans un cadre réglementaire éthique et bienveillant.**

## 1.2 Bilan de l'Institut : Les chiffres clés de l'institut

- Un agrément avec un quota de 100 places par promotion
- Près de 300 étudiants infirmiers présents par année scolaire
- 95% des étudiants sont diplômés et obtiennent le grade licence
- Taux d'employabilité de 100% pour les nouveaux diplômés dès la fin de leur formation.

## 2 Présentation de l'institut

---

### 2.1 Présentation générale

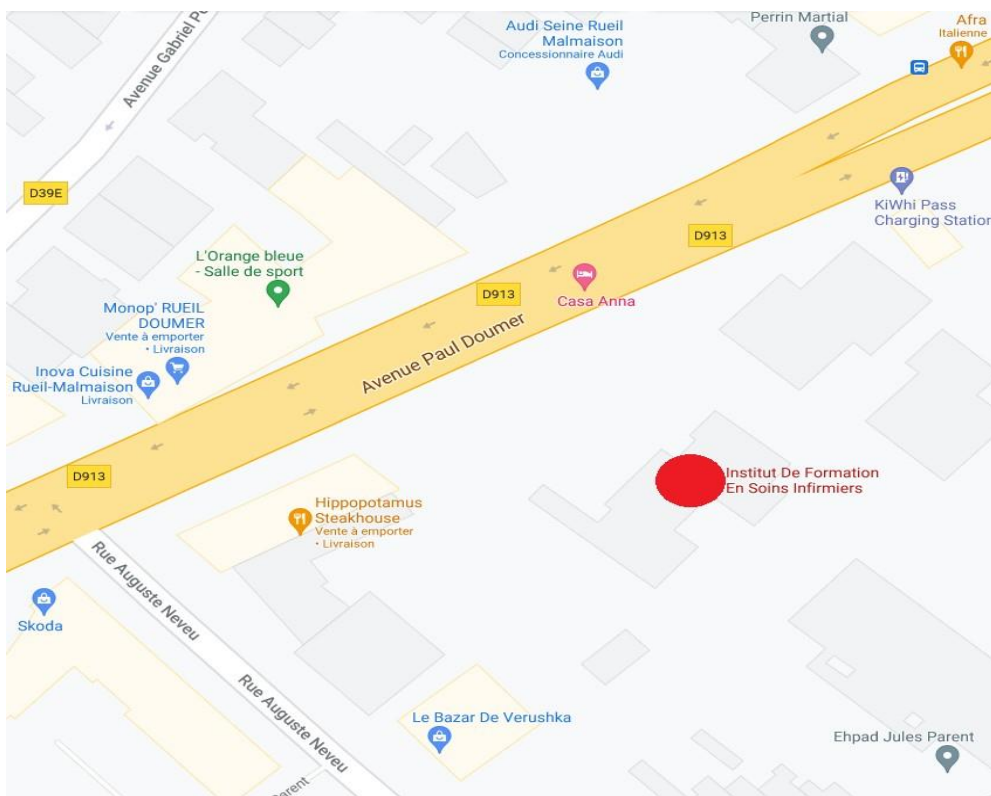
**L'institut de Formation en soins infirmiers** dépend du Ministère de la Santé.  
Son fonctionnement est financé par le Conseil Régional d'Ile-de-France.  
Il est adossé au CHD Stell, établissement sanitaire public.  
Il est membre du GCS G11 Santé Sorbonne Université.

La capacité d'accueil pour les trois promotions, est de 300 étudiants.

L'admission en IFSI est réalisée par la voie de sélection Parcoursup et par la voie du concours FPC pour les candidats qui relèvent de la formation professionnelle continue.<sup>1</sup>

#### 2.1.1 Localisation

L'IFSI est situé 25 avenue Paul Doumer, 92500 RUEIL MALMAISON



<sup>1</sup> Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié notamment par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.



## 2.1.2 Coordonnées de l'Institut

### **Institut de Formation en Soins infirmiers**

**DIRECTRICE** : Mme DEBLONDE Laetitia – Directrice des soins par intérim

**Directrice adjointe** : Mme DUBOIS Géraldine – Cadre supérieur de santé / Coordinatrice pédagogique

**Institut de Formation en soins infirmiers**

Adresse: 25 Avenue Paul Doumer

E-mail : [direction.ifs@ch-rueil.fr](mailto:direction.ifs@ch-rueil.fr)

**Secrétariat** : M. LANTERMINO Julien - Responsable Administratif

Heures d'ouverture : 8h30-17h30 - Accueil physique : 10h-16h

## 2.1.3 Locaux

<b>Locaux pédagogiques</b>	<b>Locaux administratifs</b>
RDC, Sous-sol, 1 <sup>er</sup> étage, Salles Tuck :	RDC
2 amphithéâtres	Secrétariat IFSI
3 Salles de travaux dirigés	Bureau des formateurs
6 Salles de travaux pratiques	
1 Salle informatique	
1 Centre de documentation et de recherche	
	<b>Bâtiment IFSI</b>

## 2.1.4 Agréments de l'Institut

### **Agrément de l'Institut :**

Selon l'arrêté d'autorisation délivré par le président du Conseil Régional d'Ile de France, l'institut est agréé pour une durée de cinq ans, renouvelable.

### **Agrément du directeur :**

Le 08 mars 2024 par le Président du Conseil Régional d'Ile de France.

## 2.2 Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 2023-2028

Le SRFSS<sup>2</sup> définit les grandes orientations pour relever les enjeux actuels et à venir du secteur sanitaire et social en Île-de-France.

Il repose sur les axes suivants :

Connaître et faire connaître les métiers et formations sanitaires et sociales

Promouvoir et renforcer l'attractivité des secteurs qui recrutent en lien avec les acteurs de la formation et notamment l'Education Nationale et les Universités.

### **Adapter la carte des formations aux besoins en emploi des territoires**

Proposer une offre de formation sanitaire adaptée aux territoires, avec des financements appropriés.

### **Améliorer la gestion des centres de formation, développer la qualité de la formation, l'innovation et la recherche**

Soutenir l'innovation au service de la qualité des formations, de l'apprentissage et de la recherche.

### **Soutenir les publics en formation**

Faciliter l'accès aux formations, améliorer les conditions de vie des étudiants (logement, transport...), notamment ceux en situation de handicap et favoriser la gouvernance participative étudiante.

L'IFSI inscrit également son projet pédagogique dans le Projet Régional de Santé 2023-2028<sup>3</sup> et en promeut les actions.

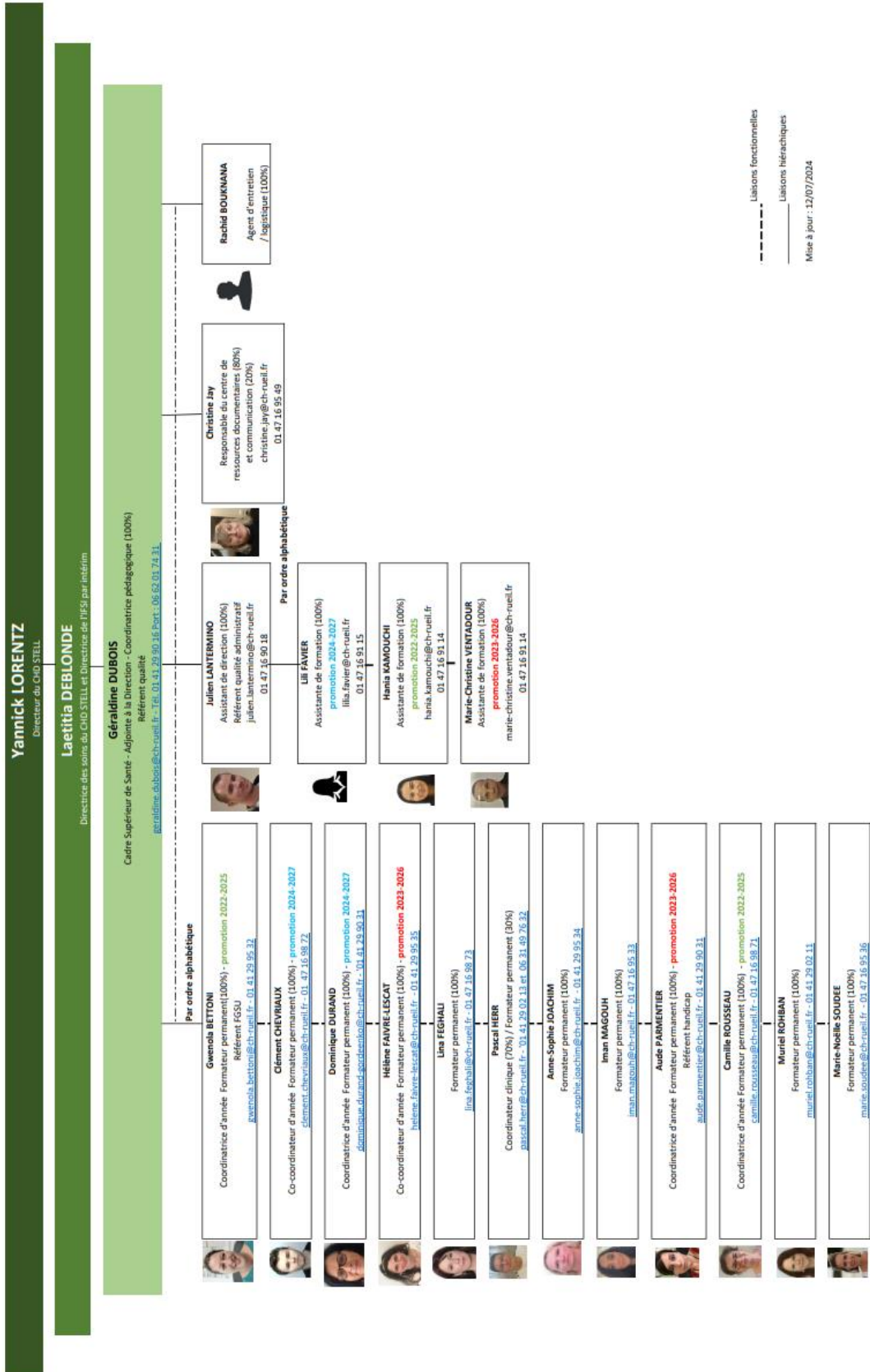
---

<sup>2</sup> [Schéma régional des formations sanitaires et sociales 2023-2028 \(iledefrance.fr\)](https://www.iledefrance.fr/srfss)

<sup>3</sup> [Projet Régional de Santé \(PRS\) 2023 - 2028 | Agence régionale de santé Ile-de-France \(sante.fr\)](https://www.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2023-2028)

pages consultées le 01/08/2024.

## 2.3 Équipe pédagogique et administrative de l'Institut



## 2.4 Vie étudiante

La vie des étudiants est animée par le Bureau des Etudiants (BDE). Cette association est en lien étroit avec la direction et participe à la vie institutionnelle. L'association est en cours de réorganisation et communique directement auprès des étudiants.

## 2.5 Gestion administrative et financière de l'Institut

### 2.5.1 Gestion administrative

Le suivi administratif et financier de l'IFSI est assuré par la directrice de l'IFSI, par délégation du Directeur Général du CHD Stell, en lien étroit avec les services financiers de l'Hôpital.

### 2.5.2 Financement

L'IFSI est un institut public financé par le Conseil Régional de la Région Ile de France.

Les frais de scolarité sont pris en charge par le Conseil Régional, les établissements employeurs, au titre de la formation professionnelle, ou par les étudiants lorsqu'ils s'autofinancent avec un échéancier possible au trésor public.

Les étudiants s'acquittent également des frais de CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de campus), ainsi que des frais d'inscription universitaire.

Les entreprises et partenaires peuvent verser une taxe d'apprentissage, qui permet à l'institut d'investir dans des équipements pédagogiques.

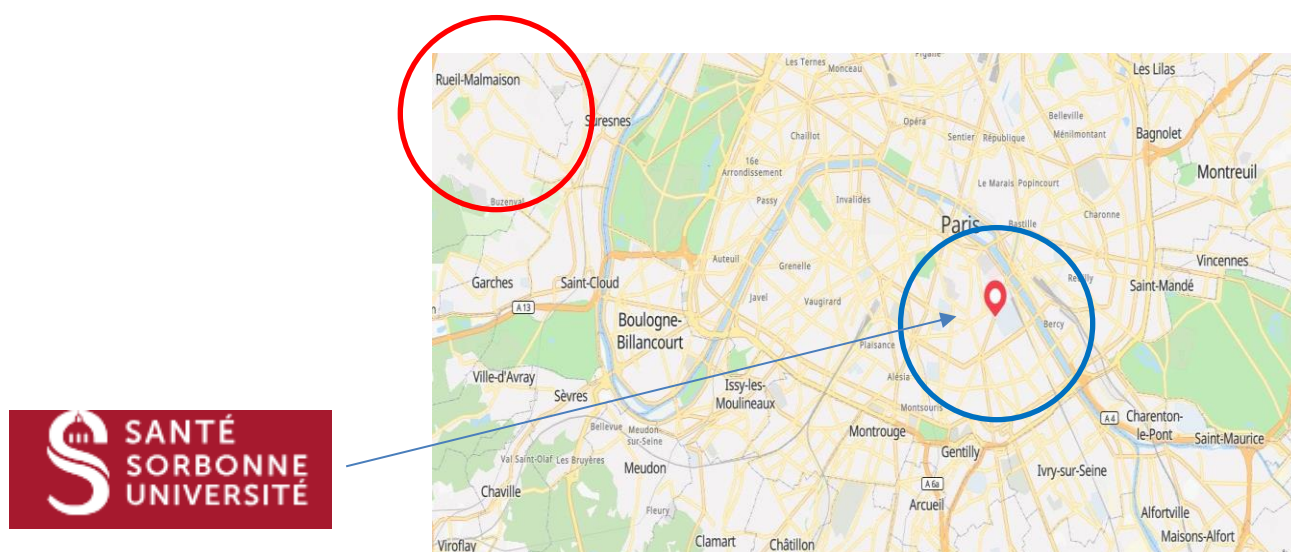
## 2.6 Partenariat universitaire : Santé Sorbonne Université

La convention a été signée entre Santé Sorbonne Université (SSU). L'IFSI Stell est partenaire avec 10 autres IFSI dans ce groupement (G11).

Elle inscrit officiellement l'intégration de la formation infirmière dans le processus « d'universitarisation ». Elle permet à l'étudiant l'obtention du grade de licence.

Les étudiants ont une double inscription IFSI/SSU. Après l'inscription à SSU, une carte d'étudiant est délivrée.

Les étudiants utilisent l'espace numérique de travail (ENT) MOODLE de SSU avec une plateforme pédagogique spécifiquement dédiée à l'IFSI. Une partie des cours magistraux est délivrée par des enseignants de SSU en présentiel pour la plupart des cours magistraux et tous les cours sont disponibles en vidéo et en PDF.



## 2.7 Attractivité de l'IFSI

La grande majorité des étudiants admis en formation, provient de la Région Ile de France, mais également d'autres régions, du fait de la sélection nationale via PARCOURSUP.

### 2.7.1 Atouts de l'IFSI STELL

**Un Institut au cœur du GHT 92** et d'un réseau de professionnels fortement impliqués dans l'ensemble du processus de formation :

- Lors de la sélection des étudiants,
- Lors de l'accueil en stage,
- Lors de la formation en IFSI

**Un institut dynamique et agile qui :**

- S'adapte et anticipe,
- Est attentif aux besoins et contraintes de la profession infirmière,
- Tient compte de l'évolution du contexte sanitaire européen et de sa législation.

**Un institut à taille humaine qui :**

- Développe les compétences individuelles et collectives des étudiants notamment à travers de quatre projets : la simulation, la qualité de vie en formation , les cordées de la réussite et l'inclusion pour les étudiants en situation de handicap
- Assure un suivi, un accompagnement permanent, et individualisé de son parcours à l'étudiant,
- Accompagne le cheminement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel à travers une éthique pédagogique.

**Une équipe pédagogique ouverte et professionnelle composé par :**

- Des formateurs permanents professionnels de la santé, qualifiés, ayant exercé des fonctions d'IDE, et pour certains titulaires de diplômes universitaires,
- Des formateurs occasionnels, experts dans leurs domaines d'intervention, sélectionnés
- Les nombreux partenaires de stage

## 3 Cadre législatif et réglementaire de l'IFSI

---

L'Institut de formation d'Infirmiers de Stell, en tant qu'institution de formation du secteur public, s'intègre dans un contexte législatif et réglementaire. En conséquence, l'institut tient compte des textes en vigueur.

### 3.1 Accès à la formation et organisation des études

Les conditions d'admission sont définies par l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier modifié par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, - Titre Ier – Accès à la formation

La rentrée de 1<sup>ère</sup> année est réglementairement fixée au 1<sup>er</sup> lundi de septembre.

Textes de référence :

- Arrêté du 31 Juillet 2009, modifié par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
- Annexes à l'arrêté du 31 Juillet 2009 : Annexe 1 – Référentiel d'activités; Annexe 2 – Référentiel de compétences ; Annexe 3 - Référentiel de formation ; Annexe 4 - Maquette de formation ; Annexe 5 - Unités d'enseignement ; Annexe 6 - Portfolio ; Annexe 7 - Supplément de formation au Diplôme d'Etat infirmier, annexe 8 – Formation du parcours spécifique pour les aides-soignants expérimentés.
- Articles D.4311-16 à D.4311-23 du Code de la Santé Publique : Profession d'infirmier (-ère)
- Articles D.636-69 du Code de l'Education : Délivrance du grade Licence
- Arrêté du 12 juin 2018 modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020, relatif au service sanitaire des étudiants en santé

### 3.2 Frais de transport et indemnités de stage

Conformément à l'Arrêté du 31 Juillet 2009, modifié notamment par l'arrêté du 16 décembre 2020.

### 3.3 Fonctionnement des instituts de formation

- Articles L. 4383-1 à L.4386-6 et Articles R.4383-2 à R.4383-5 du Code de la Santé Publique relatifs aux compétences respectives de l'Etat et de la région
- Arrêté du 21 Avril 2007, modifié notamment, par les arrêtés du 17 avril 2018, et du 17 janvier 2020, relatifs aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux
- Arrêté du 10 juin 2021, portant dispositions relatives aux autorisations des instituts de formation paramédicale, et à l'agrément de leur directeur, en application de

l'article R.4383-2 et R4383-4, du code de la santé publique.

### 3.4 Exercice de la profession

- Articles L.4311-1 à L. 4311-29 du Code de la Santé Publique relatifs à l'exercice de la profession
- Articles L. 4312-1 à L. 4312-9 du Code de la Santé Publique relatifs à l'organisation de la profession et règles professionnelles
- Articles L. 4314-1 à L.4314-6 du Code de la Santé Publique relatifs aux dispositions pénales
- Articles R.4311-1 à R.4311-15 du Code de la Santé Publique relatifs aux actes professionnels
- Articles D. 4311-16 à D. 4311-33 et R. 4311-34 à R. 4311-41 du Code de la Santé Publique relatifs aux personnes autorisées à exercer la profession
- Articles R. 4311-54 à R. 4311-94 du Code de la Santé Publique relatifs aux règles d'organisation de l'Ordre National des Infirmiers
- Articles R.4311-52 et R. 4311-52-1 du Code de la Santé Publique relatifs à l'inscription au tableau de l'ordre
- Décret n° 2016-1605 du 25 Novembre 2016, relatif au Code de Déontologie des Infirmiers
- Arrêté du 20 Mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire
- Arrêté du 6 mars 2007 fixant les conditions d'immunisation des personnes visées par l'article L3111-4 du code de la santé publique.
- Instruction N°DGOS/RH1/DGESIP/DGRH/ DU 4 JUILLET 2023 relative à la suspension de l'obligation vaccinale contre la COVID 19 pour les étudiants en santé [...]
- Arrêté du 14 novembre 2017, fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière
- Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier des vaccinations administrées par un infirmier ou une infirmière, sans prescription médicale préalable de l'acte d'injection.

## 4 Instances

---

L'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif précise la gouvernance des Instituts de Formation : rôle et composition des instances, présences et absences aux enseignements, interruption de la formation, césure, droits et obligations des étudiants, vaccinations, motifs d'absence, rapports annuels d'activités.

### 4.1 Section compétente pour les orientations générales de l'institut

Présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé, c'est l'instance



compétente pour les orientations générales de l'institut.

Elle émet un avis sur les sujets suivants : le budget de l'institut, les ressources humaines, la mutualisation des moyens avec d'autres instituts, l'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique, le rapport annuel d'activité pédagogique, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire, la vie étudiante, la cartographie des stages, l'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.

Elle valide le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ; Le règlement intérieur dont le contenu minimum est défini en annexe V du présent arrêté ainsi que tout avenant à celui-ci.

#### 4.2 Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants

Présidée par le directeur de l'institut de formation ou son représentant, la section rend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- Etudiants ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge;
- Demandes de redoublement formulées par les étudiants ;
- Demandes d'une période de césure formulées par les étudiants
- Demandes de dispense d'enseignement (Arrêté du 31 juillet 2009 modifié par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier - article 7 à 8).

#### 4.3 Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Elle est convoquée par le directeur de l'institut de formation. Elle est compétente pour le traitement des situations disciplinaires et elle prend des décisions relatives aux fautes disciplinaires.

A l'issue des débats, la section peut décider d'une des sanctions suivantes : avertissement, blâme, exclusion temporaire de l'étudiant de l'institut pour une durée maximale d'un an, exclusion de l'étudiant de la formation pour une durée maximale de cinq ans.

#### 4.4 Section relative à la vie étudiante

La section est présidée par le directeur de l'institut. Un vice-président est désigné parmi les étudiants présents. En cas d'absence du directeur, la présidence est assurée par le vice-président étudiant. Cette section émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut, notamment, l'utilisation des locaux et du matériel, les projets extra « scolaires », l'organisation des échanges internationaux.

#### 4.5 La commission d'attribution des crédits (CAC)

- Cf infra chapitre 5.2.2 Attribution des crédits européens.

## 5 Formation

---

### 5.1 Formation à l'IFSI STELL

#### 5.1.1 Finalité de la formation : Les 10 Compétences Infirmières

L'étudiant tient une place centrale au sein du dispositif de formation. Il « *est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toutes situations de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle. L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. [...] L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. [...] L'étudiant **développe une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.* »

L'équipe pédagogique de l'IFSI accompagne l'étudiant, au cours des trois années de formation, à développer cette autonomie à travers les trois paliers d'apprentissage :

- **Comprendre : acquisition des savoirs et des savoirs faire,**
- **Agir : mobiliser les savoirs dans différentes situations,**
- **Transférer : capacité à transposer ses acquis dans des situations nouvelles.**

Pour Guy LE BOTERF : « *la compétence est la résultante de trois pôles : **savoir agir, vouloir agir et pouvoir agir*** ». Cette approche complète les précédentes en intégrant la notion de contexte et d'environnement facilitateur ainsi que des facteurs liés à la personnalité et à la volonté d'apprentissage.

Le référentiel de formation infirmier est articulé autour de l'acquisition des dix compétences requises pour l'exercice de la profession d'infirmier et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat.

1. **Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier**
2. **Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers**
3. **Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens**
4. **Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique**
5. **Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs**

6. Communiquer et construire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner les interventions soignantes
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation

### 5.1.2 Valeurs et principes pédagogiques

Le projet pédagogique s'appuie sur les **conceptions de l'homme et de son environnement, de la santé, du soin infirmier et du prendre soin.**

- **L'Humanisme** est le fait de placer l'homme et les valeurs humaines au-dessus des autres valeurs.<sup>6</sup> **L'homme**, en référence à la définition de l'OMS, « *est un être unique, qui a des attentes et des besoins biologiques, sociaux, affectifs, culturels et spirituels ; un être en perpétuel devenir et en interaction avec son environnement. Un être responsable, libre et capable de s'adapter, il forme un tout indivisible* ». Il évolue dans un environnement : « *milieu dans lequel un être humain vit et se trouve engagé*<sup>7</sup> ». L'environnement se réfère à tous les aspects contextuels dans lesquels les personnes évoluent avec leurs caractéristiques physiques, écologiques, culturelles, sociales, psychologiques, philosophiques, économiques et politiques. Cet environnement est en constante évolution, il existe un échange permanent et récurrent entre la personne et son environnement. Cette interaction dynamique est essentielle au développement, à l'évolution et à l'épanouissement de l'être humain.
- **La santé** : En référence à la définition de l'OMS, « *la santé est un état de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». C'est un « *état dynamique susceptible de variations qui nécessitent une adaptation de l'homme à son environnement. Cet état le rend apte à assumer les étapes de la vie et à en affronter les agressions et à vivre en harmonie avec lui-même et les autres*<sup>8</sup> ».
- **Le soin infirmier** est défini comme **une attention portée à l'autre** qui se réalise par **une rencontre** dans un espace et un temps donné et par **des activités et des pratiques**, pour l'accompagner lors de processus de vie. Les professionnels du soin sont donc au service des hommes et des femmes en santé et en maladie.

**Thérèse PSIUK**, experte en raisonnement clinique, précise que « *le **fondement du soin**, quel que soit le professionnel de santé est alors la relation que nous qualifierons d'emblée de « **relation counseling** »*. Le mot « counseling » a d'abord été utilisé par **Carl ROGERS** qui le définit comme une relation dans laquelle une personne tente d'aider une autre à comprendre et à résoudre des problèmes auxquels elle doit faire face. Les professionnels de santé, qui utilisent ce courant de pensée, croient en la dignité et en la valeur de l'individu, dans la reconnaissance de sa liberté à déterminer ses propres valeurs et objectifs et dans son droit à poursuivre son style de vie. Souvent il n'en a pas conscience et ignore son potentiel de développement, aussi le counseling vise à l'aider à développer sa singularité et à accentuer son individualité.

**Walter HESBEEN** définit le « **prendre soin** » comme l'intention de « *porter une attention particulière à une personne qui vit une situation qui lui est particulière et ce dans une perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé<sup>4</sup>* ».

#### *5.1.2.1 Valeurs fondamentales dans l'exercice de notre profession : respect, dignité, tolérance et équité*

La politique de l'IFSI se fonde sur des **valeurs humanistes** communes à l'ensemble de l'équipe.

Celles-ci sont transmises et partagées dans le cursus de la formation auprès des étudiants en soins infirmiers.

Le **respect de soi et de l'autre** est une valeur forte du projet pédagogique.

Le respect est le « *Fait de prendre en considération la dignité de la personne humaine. Le respect de soi-même. Le respect mutuel, né de l'échange entre individus se considérant comme égaux, suppose d'abord l'acceptation de valeurs communes, notamment celles de l'échange lui-même<sup>5</sup>* ». Cette valeur s'appuie sur la **notion de dignité** de la personne humaine qui s'applique à la notion du prendre soin.

Le respect est aussi le « *Fait de se conformer à des règles* » en référence :

- Au Code de la santé publique, notamment l'exercice de la profession, les règles professionnelles, les actes professionnels, le code de déontologie des infirmiers,
- Au règlement intérieur de l'IFSI du CHD Stell,
- A la charte d'encadrement des étudiants infirmiers en stage,
- A la charte d'engagement signée par l'étudiant et les pilotes du Service Sanitaire,
- A la charte d'engagement signée par l'étudiant contre le plagiat,

---

<sup>4</sup> Prendre soin, care et caring, Marie-André Vigil-Ripoche dans les concepts en sciences infirmières (2012), pages 244 à 249.

<sup>5</sup> [RESPECT : Définition de RESPECT \(cnrtl.fr\)](https://www.cnrtl.fr/lexique/respect)

- A la charte d'engagement signée par l'étudiant et le directeur de mémoire,
- A la charte d'engagement pour l'inclusivité des personnes en situation d'handicap.

**La dignité** est le « sentiment de la valeur intrinsèque d'une personne ou d'une chose, et qui commande le respect d'autrui ».

La tolérance est de respecter l'autre dans ses différences quelles qu'elles soient et d'essayer de les comprendre. Elle requiert de l'empathie et de la bienveillance envers l'autre.

**L'équité** consiste à individualiser le parcours de l'étudiant à travers le dispositif normé de la formation, le règlement intérieur et le projet pédagogique de l'institut qui sont portés à sa connaissance. Ce principe se traduit également par :

L'harmonisation des pratiques des formateurs (évaluations, suivi pédagogique...),

Les réunions de concertation de l'équipe pédagogique,

L'accès, pour tous les étudiants, aux mêmes ressources pédagogiques.

#### 5.1.2.2 Posture de l'étudiant

L'étudiant développe sa posture professionnelle eu sein du dispositif de la formation : en stage et en cours. Il « est amené à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toutes situations de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seules et en équipe pluri professionnelle. L'étudiant **développe des ressources** en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. [...] L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. [...] L'étudiant **développe une éthique professionnelle** lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction ».

#### 5.1.2.3 Posture du formateur

Le formateur adopte des postures professionnelles afin de révéler les savoirs obtenus avant la formation (l'expérience professionnelle), de permettre et de valoriser l'apprentissage au sein d'un environnement bienveillant et inclusif, d'accompagner l'étudiant à développer les compétences infirmières et la posture réflexive autonome au sein de la formation en alternance (clinique et théorique).

Il s'inscrit dans les différentes missions de l'IFSI : accompagner l'étudiant en stage à travers une posture réflexive, développer le numérique en santé et favoriser la qualité de vie étudiante. Il s'adapte à la nouvelle générationnelle et s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Le formateur, à travers de sa conduite professionnelle et éthique partage les valeurs humanistes de la profession. Il est l'interlocuteur privilégié dans le parcours individualisé de l'étudiant et permet la réflexivité du professionnel en devenir.

Il a une posture de médiateur de l'apprentissage<sup>6</sup>.

#### 5.1.2.4 Principes pédagogiques

##### La progression dans l'apprentissage

Le référentiel de formation infirmier oblige une progressivité des apprentissages, au rythme des étudiants. Le principe est de tout mettre en œuvre pour que l'étudiant réussisse par lui-même grâce à des conditions de formation qui lui permettant d'être à l'initiative de ses choix cohérents et de ses décisions motivées.

##### La posture réflexive et l'alternance en formation

L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant au développement de sa posture réflexive conformément aux exigences du référentiel de formation qui précise que « *L'entraînement réflexif est une exigence de la formation permettant aux étudiants de comprendre la **liaison entre savoirs et actions**, donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de la compétence* »<sup>7</sup>.

Les axes de formation sont élaborés au regard de la finalité de la formation. L'acquisition des savoirs contributifs « **le savoir** », le développement des compétences par l'intégration de la démarche clinique « **le savoir-faire** », l'intégration des valeurs et des attitudes professionnelles « **le savoir-être** », la perspective d'évolution professionnelle « **le savoir-devenir** » nécessitent l'intervention de différents acteurs : intervenants extérieurs universitaire de Médecine Sorbonne Université et autres, professionnels de santé pluri professionnels.

Selon les recommandations du référentiel de formation, la théorie pédagogique mobilisée est le socio-constructiviste.

---

<sup>6</sup> GRANGEAT, Michel, MEIRIEU, Philippe. La métacognition, une aide au travail des élèves. ESF éditeur, Paris, 1997. 174 p.

<sup>7</sup> Référentiel de formation, Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020.

Cette approche permet de favoriser la réflexivité, la responsabilité et l'autonomie de l'apprenant. L'étudiant doit être à même de transférer ses connaissances, de faire des liens, d'agir en situations de plus en plus complexes de soins. La connaissance est activement construite par l'apprenant et non passivement reçue de l'environnement<sup>8</sup>.

La formation est basée sur le principe de l'alternance, entre temps d'enseignement à l'IFSI et en stage. Au cours des trois années de formation, l'étudiant construit progressivement ses compétences infirmières, en se confrontant à des situations professionnelles emblématiques et de plus en plus complexes, favorisant l'intégration des savoirs.

En stage, l'étudiant est confronté à des situations réelles, également sources d'apprentissage. Ainsi, pour agir avec pertinence dans des situations toujours différentes, car liées à l'humain, il mobilise les savoirs théoriques et expérientiels.

Pour ce faire, la formation est structurée autour d'études de situation donnant aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers :

- « Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations.
- « Agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action.
- « Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Pour comprendre la liaison entre savoirs et actions, le développement d'une posture réflexive est initié dans le cadre de l'analyse de situation, du travail de fin d'études, et du suivi pédagogique. Ces temps de réflexion permettent à l'étudiant de se questionner sur sa propre pratique, d'établir des liens entre les connaissances et les recommandations professionnelles. De fait, il participe à la construction de son identité professionnelle.

### 5.1.3 Accompagnement individualisé des étudiants dans leur parcours de professionnalisation

L'IFSI reçoit un public de tout âge : des personnes ayant obtenu récemment le baccalauréat, certaines ayant déjà exercé dans le milieu de la santé ou d'autres en situation de reconversion professionnelle. Chaque étudiant entre à l'IFSI avec un savoir, une expérience plus ou moins diversifiée et concourt à l'apport de nouvelles connaissances au sein de groupes restreints.

**Le suivi pédagogique individuel et collectif** qui est défini comme « *un temps de rencontre formalisé et obligatoire, inclus dans le TPG (temps personnel guidé) entre le formateur référent et l'étudiant qui permet l'accompagnement de celui-ci dans son parcours de formation* »<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup>PETRUS-KRUPSKY, Marie. Les formateurs en IFSI : un questionnaire étique au quotidien. *Perspectivessoignantes*, sept. 2014, n°50, p. 19-30.

<sup>9</sup> Arrêté du 31 juillet 2009, Annexe 3, Référentiel de formation, Evaluations des compétences en stage.

L'étudiant bénéficie d'un suivi pédagogique (minimum 3 par semestre) conduit par le formateur référent de suivi pédagogique au cours de ces trois années de formations. Ce suivi pédagogique a pour objectifs :

- Diagnostiquer la situation apprenante sur le parcours antérieur,
- Suivre le processus d'apprentissage et valoriser de la progression,
- Analyser la situation d'apprentissage de manière stratégique, favoriser l'auto-évaluation,
- Accompagner, guider, conseiller en stage et développer des compétences,
- Réaliser un bilan des acquisitions,
- Projeter le projet professionnel et accompagner le travail de recherche de fin d'études.

Afin de suivre la progression en stage, l'étudiant dispose d'un portfolio, qui permet l'autoévaluation et le suivi de l'acquisition des compétences et des activités de soins.

C'est le formateur référent de suivi pédagogique qui analyse le parcours et les acquis de l'étudiant, lors d'entretiens programmés avec celui-ci.

Le formateur référent de suivi pédagogique présente cette analyse des résultats individuels des étudiants à la CAC.

Le référent de suivi pédagogique est l'interlocuteur privilégié pour les étudiants en situation de handicap.

**Un référent handicap est nommé au sein de l'IFSI.** Le référent handicap dispose d'un mail spécifique : [referentpsh.ifs@ch-rueil.fr](mailto:referentpsh.ifs@ch-rueil.fr)

**Tout étudiant en situation de handicap peut solliciter un aménagement d'examen et/ou de la formation.**

L'étudiant prend contact avec le référent handicap de l'IFSI et le service Handicap Santé Etudiant (SHSE) de l'Université Santé Sorbonne Université.

## 5.2 Mise en œuvre de la formation

### 5.2.1 Référentiel de formation

Le référentiel de formation est décliné selon le principe de l'alternance, entre des temps de formation théorique à l'IFSI, et des temps de formation clinique sur les lieux de stage, où sont pratiquées des activités de soins.

Les enseignements en institut de formation, et en stage, sont dispensés sur la base de 35 heures par semaine. La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

La répartition de la charge de travail de l'étudiant est conforme au tableau suivant :



Semestres	CM	TD	CM et TD	Stages	CM TD et Stage	Suivi pédagogique <i>Temps personnel guidé, supervision, travaux entre étudiants ; accompagnement à distance ; ADS</i>	Temps de travail CM + TD + Stage + TPG	Charge de travail personnelle complémentaire estimée
-----------	----	----	----------	--------	----------------	---	--	--

S1	231	234	<b>465</b>	175	<b>640</b>	60	700	100
S2	126	183	<b>309</b>	350	<b>659</b>	41	700	150
S3	118	177	<b>295</b>	350	<b>645</b>	55	700	150
S4	109	187	<b>296</b>	350	<b>646</b>	54	700	150
S5	116	184	<b>300</b>	350	<b>650</b>	50	700	150
S6	50	85	<b>135</b>	525	<b>660</b>	40	700	200
<b>Total</b>	<b>750</b>	<b>1050</b>	<b>1800</b>	<b>2100</b>	<b>3900</b>	<b>300</b>	<b>4200</b>	<b>900</b>

**Répartition des 180 crédits européens**, selon le schéma de répartition des 180 ECTS suivant.

- ⇒ Enseignement en institut de formation : 120 ECTS
- ⇒ Enseignement en stage clinique en 8 stages : 60 ECTS

## 5.2.2 Attribution des crédits européens<sup>6</sup>

Selon à l'Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier modifié par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023, le référentiel de formation donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits « European Credits Transfert System » (ECTS). Les principes qui président à l'affectation des crédits sont de 30 crédits par semestre de formation.

Le diplôme d'Etat d'infirmier est délivré par l'obtention de 180 crédits européens<sup>10</sup>.

### **La commission d'attribution des crédits (CAC)**

Cette commission est mise en place sous la responsabilité du directeur de l'institut. Elle est composée des cadres supérieurs de santé, des formateurs permanents, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, elle se prononce sur l'attribution des crédits européens, et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont validés par le jury régional du diplôme d'Etat.

## 5.2.3 Passage en année supérieure

	Situation 1 Année supérieure	Situation 2 Année supérieure	Situation 3 redoublement	Situation 4 (à la demande de l'étudiant) section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants
<u>Art. 25</u> <b>Passage de 1<sup>ère</sup> en 2<sup>ème</sup> A.</b>	Validation de S1 et S2	Validation de 48 crédits répartis sur les 2 semestres	30 crédits ≤ étudiants ≤ 47 crédits	< 30 crédits puis décision du directeur
<u>Art. 26</u> <b>Passage de 2<sup>ème</sup> en 3<sup>ème</sup> A.</b>	Validation de S1, S2, S3 et S4	Validation de 108 crédits sur les 4 semestres dont obligatoirement ceux de S1 et S2	90 crédits ≤ étudiants ≤ 107 crédits	< 90 crédits puis décision du directeur
<u>Art. 27</u>	Les étudiants admis en année supérieure sont autorisés à valider les UE manquantes de l'année antérieure			
<u>Art. 28</u>	Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session (hors temps d'interruption de scolarité) ou les éléments de compétences en stage.			
<u>Art. 28 et 35</u>	Les étudiants qui ont validé S1, S2, S3, S4 & S5 (soit 150 crédits) et effectué la totalité des épreuves et des stages sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier. Les étudiants ayant obtenu au moins 120 crédits peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'IFSI, après avis de la section pédagogique compétente. Il bénéficie de leurs crédits obtenus.			

<sup>10</sup> Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession.

#### 5.2.4 Obtention de Diplôme d'Etat et du grade de licence

**Présentation au diplôme d'état infirmier** : Un jury régional se réunit en fin de formation pour attribuer le diplôme d'Etat.

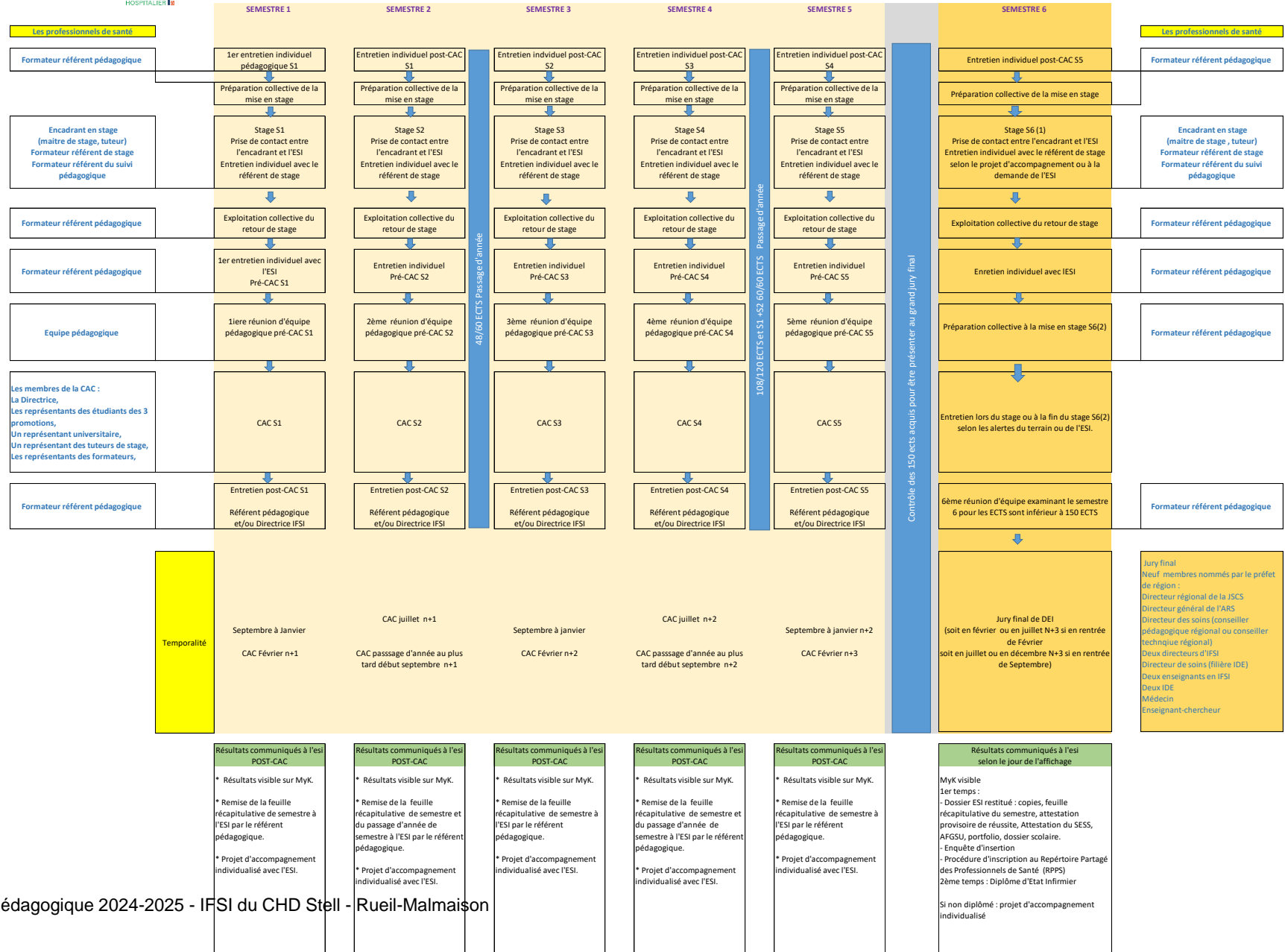
**L'Arrêté du 31 juillet 2009** relatif au diplôme d'état précise les conditions de présentation au Jury régional pour l'obtention du Diplôme d'Etat :

- **Article 35** : Les étudiants ayant validés les cinq premiers semestres de formation soit 150 crédits et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'état infirmier.
- **Article 39** : « les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'état Infirmier ».

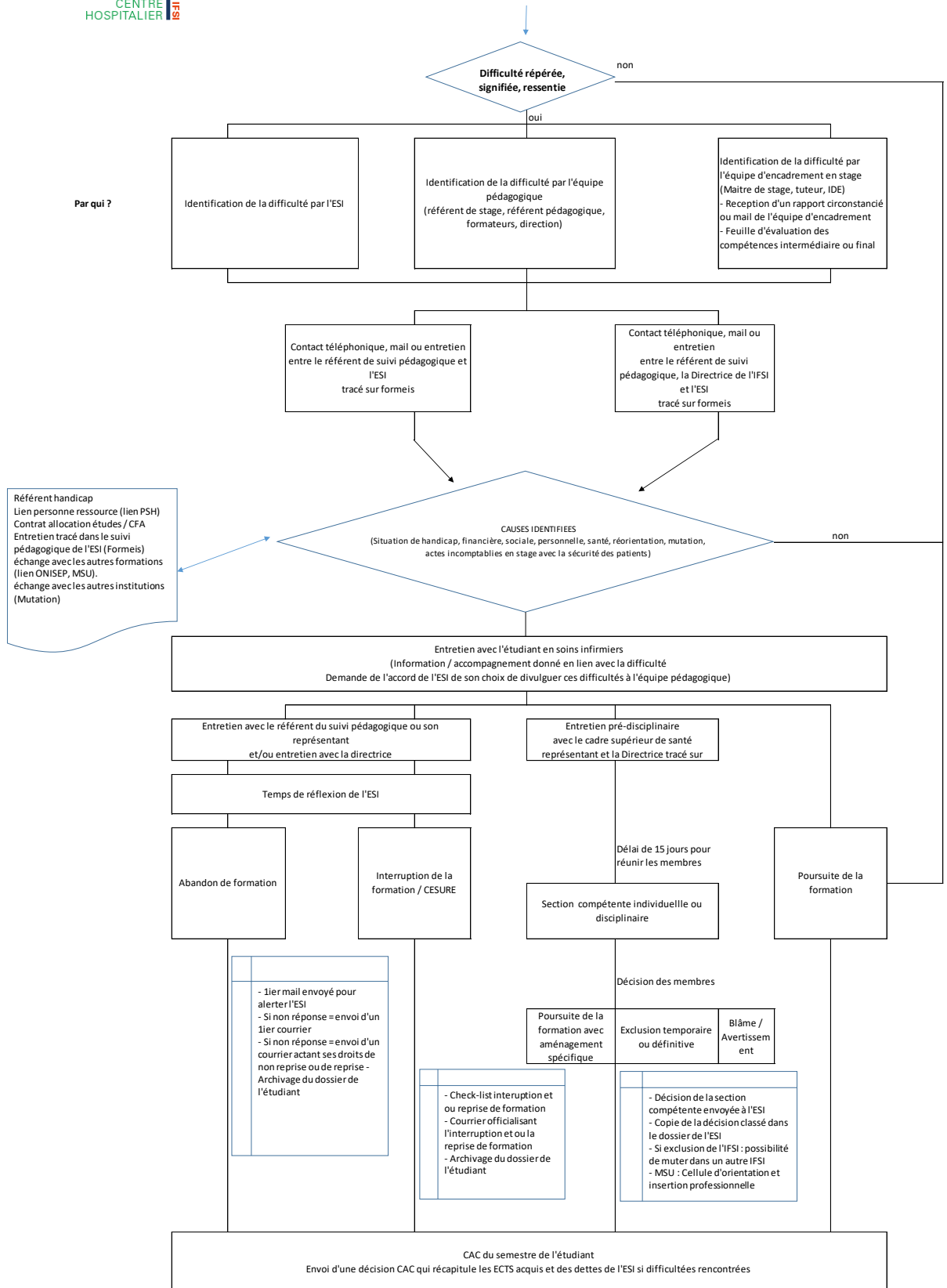
Les étudiants qui n'ont pas été reçus au Diplôme d'Etat sont autorisés à s'inscrire aux unités d'enseignement manquantes pour les valider et à se présenter une nouvelle fois devant le jury d'attribution du diplôme.

Les étudiants bénéficient d'une prévention de la rupture du parcours et d'une gestion de rupture de parcours par le suivi pédagogique individualisé et le suivi de la direction. Un contrat pédagogique est proposé afin de potentialiser leur réussite.

## Prévention de la rupture de parcours



**GESTION DE LA RUPTURE DU PARCOURS  
EN FORMATON INITIALE EN SOINS INFIRMIERS**



## 5.2.3 Formation théorique

### 5.2.3.1 Enseignements

#### Domaines d'enseignement

Selon le référentiel de 2009, il existe 6 champs couverts par les Unités d'enseignement portant sur les différents domaines de savoirs contributifs et constitutifs. Ils se déclinent selon les thèmes suivants :

<b>Domaine contributif</b>	1	Sciences humaines, sociales et droit
	2	Sciences biologiques et médicales
<b>Domaine constitutif</b>	3	Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
	4	Sciences et techniques infirmières, interventions
	5	Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
	6	Méthodes de travail

#### Unités d'enseignement (UE)

Les unités d'enseignement sont déclinées de façon thématique et détaillées dans des fiches pédagogiques comportant des objectifs de formation, des contenus, une durée, des modalités et critères de validation.

Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens (ECTS). Elles sont construites par compétences du semestre en cours ou à venir.

UNITES D'ENSEIGNEMENTS 94 ECTS - 1565 heures (+TPG : 300 heures)

Les unités d'enseignement sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

UNITES D'INTEGRATION 26 ECTS 235 heures

Dans chacun des semestres, une unité d'intégration concourt à l'acquisition d'une ou plusieurs compétences. Elles sont ainsi combinées et mobilisées dans les UE du semestre en cours puis, progressivement, des semestres précédents.

UNITE DE STAGE 60 ECTS 2100 heures

L'enseignement clinique s'effectue sur 6 périodes de stages au cours des 6 semestres selon les 4 typologies, variant les établissements de santé.

## Unités d'intégration (UI) et les situations emblématiques

« Les unités d'intégration sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations « cliniques ». Elles comportent des analyses de situations préparées par les formateurs, des mises en situation simulées, des analyses de situations vécues en stage et des travaux de transposition à de nouvelles situations.

Dans chaque semestre est placée une unité d'intégration dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du semestre en cours ou ceux antérieurs. Les savoirs évalués lors de cet enseignement sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les UI doivent permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres situations de soins.

La validation de l'unité d'intégration ne signifie par la validation de la totalité de la compétence qui ne sera acquise qu'après validation de l'ensemble des UE de la compétence et des éléments acquis en stage »<sup>11</sup>.

Les principes retenus :

- La compétence du semestre à travers l'Unité Intégrative (UI) organise le semestre.
- Le pilote de la compétence avec les pilotes organise l'UI : conception, organisation, accompagnement des étudiants lors des situations clés.
- Les pilotes des UE ressources définissent le pilote de l'UI.
- Les TD relatifs à l'UI se programment en présentiel : 4 groupes, 4 formateurs.
- La nécessité de redéployer du temps UI vers d'autres Unités d'Enseignements (UE) exploitation de stage, mise en stage, entretien pré-CAC, entretien post-CAC, présentation institutionnelle.
- La progression de l'étudiant en soins infirmiers (ESI).
- La correction type d'un travail demandé n'est pas donnée à l'ESI (socioconstructivisme). En fonction des éléments de contexte (crise sanitaire), des éléments écrits peuvent être apportés à l'ESI.
- Les situations des UI choisies sont des situations non étudiées dans les UE processus.

---

<sup>11</sup> Référentiel de formation, Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier modifié les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES UI /COMPETENCES

UI / SEMESTRE	UE mobilisées /COMPETENCES
<p style="text-align: center;"><b>UI 5.1 S1</b>  <b>Accompagnement une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</b>                      TD : 35 heures TP : 15 heures</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>UE de la Compétence 3</u></b>                      Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</p>
<p style="text-align: center;"><b>UI 5.2 S2</b>  <b>Evaluation d'une situation clinique</b>                      TD : 20 heures TP : 30 heures</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>UE de la Compétence 1</u></b>                      Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier</p>
<p style="text-align: center;"><b>UI 5.3 S3</b>  <b>Communication, conduite de projet</b>                      TD : 40 heures TP : 60 heures</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>UE de la Compétence 2</u></b>                      Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers  <b><u>UE de la Compétence 6</u></b>                      Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins</p>
<p style="text-align: center;"><b>UI 5.4 S4</b>  <b>Soins éducatifs, formation des professionnels</b>                      TD : 40 heures TP : 60 heures</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>UE de la Compétence 5</u></b>                      Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs  <b><u>UE de la Compétence 10</u></b>                      Informer, former des professionnels et des personnes en formation</p>
<p style="text-align: center;"><b>UI 5.5 S5</b>  <b>Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</b>                      TD : 40 heures TP : 60 heures</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>UE de la Compétence 4</u></b>                      Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.  <b><u>UE de la Compétence 9</u></b>                      Organiser et coordonner les interventions soignantes</p>
<p style="text-align: center;"><b>UI 5.6 S6</b>  <b>Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et Professionnelles</b>                      TD : 40 heures TP : 160 heures</p>	<p style="text-align: center;"><b><u>UE de la Compétence 7</u></b>                      Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle  <b><u>UE de la Compétence 8</u></b>                      Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques</p>



## Répartition des enseignements par semestre

Programmation des compétences et UE par semestre						
COMPETENCES	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
<b>COMPETENCE 1</b>  Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière				
		UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap				
		<i>UI 5.2.S2 : Evaluation d'1 situation clinique</i>				
<b>COMPETENCE 2</b>  Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers		UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers	UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers			
			<i>UE 5.3.S3 UI : Communication et conduite de projet</i>			
<b>COMPETENCE 3</b>  Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	UE 2.10.S1 Infectiologie, hygiène					
	UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être					
	<i>UI 5.1.S1 : Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens</i>					

COMPETENCES	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
<b>COMPETENCE 4</b> Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.1.S1 Biologie fondamentale	UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques	UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques	UE 4.3.S4 Soins d'urgence	UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques	
	UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions	UE 4.3.S2 Soins d'urgence	UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux	UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	
	UE 2.4.S1 Processus traumatiques	UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	UE 2.8.S3 Processus obstructifs	UE 2.7.S3 Défaillances organiques et processus dégénératifs	UE 2.9.S5 Processus tumoraux	
	UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutique				UE 4.7.S5 Soins palliatifs et fin de vie	
					UE2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutique	
					<i>UI 5.5.S5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</i>	
<b>COMPETENCE 5</b> Initier, mettre en œuvre des soins		UE1.3.S2 Santé publique et économie de la santé	UE 1.3.S3 Santé publique et économie de la santé			
			UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs	UE 4.6.S4 Soins éducatifs et préventifs		
éducatifs et préventifs				<i>UI 5.4.S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires</i>		

COMPETENCES	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
<b>COMPETENCE 6</b> Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	UE1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie				
		UE 4.2.S2 Soins relationnels	UE 4.2.S3 Soins relationnels		UE 4.2.S5 Soins relationnels	
			<b>UI 5.3.S3 : Communication et conduite de projet</b>			
<b>COMPETENCE 7</b> Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie	UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques		UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie		UE 4.8.S6 Qualité des soins, évaluation des pratiques
				UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques		<b>UI 5.6.S6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles</b>
<b>COMPETENCE 8</b>	UE 6.1.S1 Méthode de travail et TIC			UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche		UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche
<b>Rechercher et traiter des données scientifiques et professionnelles</b>	UE6.2.S1 Anglais professionnel	UE 6.2.S2 Anglais professionnel	UE 6.2.S3 Anglais professionnel	UE6.2.S4 Anglais professionnel	UE 6.2.S5 Anglais professionnel	<b>UI 5.6.S6 : Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles</b>
						UE6.2.S6 Anglais professionnel

Compétences	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
<b>COMPETENCE 9</b>  Organiser et coordonner les interventions soignantes			UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité		UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	
					<i>UI 5.5.S5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins</i>	
<b>COMPETENCE 10</b>  Informer, former des professionnels et des personnes en formation				UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soins		
				<i>UI 5.4.S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires</i>		

### 5.2.3.2 Modalités pédagogiques

Notre formation s'appuie notamment sur des outils et ressources numériques, ayant pour support un environnement numérique de travail (ENT). Les séquences pédagogiques combinent des modes transmissifs et/ou collaboratifs, des temps dirigés et/ou autodirigés, formels et/ou informels, individuels et collectif, guidés et en autonomie de manière progressive sur les 6 semestres.

Les enseignements sont dispensés en présentiel et en distanciel. Le choix des activités présentiel/distanciel est argumenté par les formateurs pilotes des UE, en concertation avec les pilotes de compétences et les coordinatrices d'année à travers d'une coordination pédagogique. Il se fait selon plusieurs critères qui sont :

- La mutualisation des enseignements
- Les contenus pédagogiques
- Les liens établis avec d'autres UE
- Les emplois du temps
- La disponibilité des salles et amphithéâtres
- Le contexte sanitaire
- Le numérique en santé
- La simulation en santé
- La qualité de vie étudiante

A travers cet enseignement hybride, l'équipe pédagogique propose aux étudiants, pour chaque UE, un projet d'enseignement présenté en début de semestre. L'objectif en est d'explicitier la séquence d'enseignement, et sa finalité souhaitée. Certains enseignements sont privilégiés en distanciel, en particulier les cours magistraux, sous formes de documents déposés sur l'ENT, ou de visioconférences, dont les enregistrements vidéo permettent des visionnages ultérieurs en fonction de l'organisation de travail et des révisions de chacun. Les éléments de connaissances théoriques sont repris en TD, à travers des situations cliniques proposées par les cadres formateurs référents d'UE.

Les cadres formateurs sont disponibles pour répondre aux questions des étudiants, soit par téléphone soit par mails, soit lors des temps d'enseignement présentiel, ou de remédiation.

#### Cours magistral

Le cours magistral est dispensé plutôt en distanciel (ou en amphithéâtre pour les 1ères années en début de semestre). Ce sont des cours dont le contenu est plutôt « théorique » devant un public généralement nombreux. Ils ne sont pas obligatoires sauf décision des pilotes. Le contenu doit être appris. Les supports de cours sont déposés sur l'ENT au format PDF.

#### Travail dirigé

Ce sont des temps d'enseignement obligatoires réunissant au maximum 25 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles, à réaliser des cartes conceptuelles, des schémas structurant, des restitutions, des exercices, ou des travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Certaines matières nécessitent de majorer le nombre d'enseignements en TD afin de réaliser une formation au plus près des besoins des étudiants, (et des besoins des futurs patients)

visant l'individualisation des apprentissages par l'utilisation de méthodes interactives. Certains travaux pratiques nécessaires à la formation infirmière, certaines recherches, études, conduite de projets ou d'action pédagogiques entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes encore plus petits.

### Travail personnel guidé

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparant des travaux demandés par les formateurs ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens individuels de suivi pédagogique. Ces temps sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'une médiation des savoirs.

### Le numérique

Le numérique comprend :

- L'utilisation de la plateforme d'apprentissage Moodle (SSU) dans le cadre du e-learning ;
- L'utilisation de PC portables et de vidéoprojecteurs pour les cours ;
- La mise à disposition de postes informatiques pour les apprenants.

La plateforme MyK est une plateforme pédagogique dédiée aux étudiants. Elle permet la consultation des plannings, des notes obtenues, les informations relatives au stage.

La plateforme MOODLE permet de :

- Diffuser des documents (textes, audio, vidéo, )
- Soutenir les interactions entre enseignants et étudiants, à travers une variété d'outils de communication, de collaboration, d'animation et d'évaluation

### Visioconférence

- Certains cours sont dispensés par visioconférence ;
- Certaines séquences de travail font appel au principe de classes inversées : visionnage de vidéos, exercice en autonomie puis méditation du savoir.
- Certains temps de suivi pédagogique en visioconférence

### Simulation

Le principe de la simulation repose sur la mise en œuvre des pratiques dans une situation qui imite un événement de la vie réelle.

La simulation en santé est définie par l'HAS comme : « *Utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels.* »

Cette approche pédagogique est utilisée sous différentes modalités tout au long de la formation. L'accroissement de la simulation s'est accéléré par un projet pilote au cours de l'année 2023 afin de répondre aux besoins des futurs professionnels.

#### 5.2.3.3 Modalités d'évaluation

L'évaluation des UE est avant tout un moyen pour l'étudiant de repérer là où il en est dans son apprentissage. Elle est donc une opportunité pour progresser. Les capacités d'autoévaluation sont développées tout au long de la formation, notamment grâce à l'accompagnement pédagogique.

L'exigence doit être au plus près des exigences à l'égard d'un professionnel débutant.

L'ensemble des unités d'enseignement fait l'objet d'une évaluation dont les modalités sont définies par les pilotes de l'UE au regard du projet d'enseignement et du référentiel de formation. Les modalités d'évaluation se veulent diversifiées et variées. Elles sont réparties par semestre, et peuvent être :

- ⇒ Individuelles ou collectives,
- ⇒ Écrites ou orales,
- ⇒ En situations simulées,
- ⇒ En présentiel ou en distanciel,
- ⇒ En Travaux Dirigés ou en travaux pratiques

Chaque semestre est crédité de 30 ECTS.

Le Diplôme d'Etat Infirmier sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

#### 5.2.4 Formation clinique

Un partenariat est instauré entre les lieux de stage et l'institut de formation.

Les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement en stage sont construits en coopération entre les représentants de l'institut de formation et ceux des services de soins.

Les stages occupent une place importante dans la formation des infirmiers. Il est à la fois un lieu d'apprentissage, d'intégration des connaissances, d'acquisition des compétences et de professionnalisation.

##### 5.2.4.1 Alternance intégrative et politique institutionnelle

La formation infirmière est une formation en alternance, où l'apprentissage en stage représente 50 % du temps de la formation et un tiers des ECTS.

Selon la directive européenne 2005-36<sup>12</sup> « *l'enseignement clinique se définit comme le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et /ou une collectivité à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et des compétences acquises* ».

Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la contribution aux soins, de la prise en charge des personnes, de la participation aux réflexions menées en équipe et par l'utilisation des savoirs dans la résolution des situations.

Notre offre de stages, par la diversité et la qualité des structures, par les compétences des professionnels y accueillant les stagiaires, permet aux étudiants des parcours d'apprentissage et des orientations professionnelles diversifiées. Une co-gestion des mises en stage à l'échelle de l'établissement de santé est initiée avec les Directeurs des Soins des établissements partenaires.

Conformément aux obligations réglementaires, l'IFSI élabore des parcours où chaque étudiant réalise au moins un stage dans chacune des quatre typologies référencées :

---

<sup>12</sup> Directive européenne sur la reconnaissance des qualifications du 3 septembre 2005

- ✓ **Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes présentant des pathologies aiguës ou chroniques, hospitalisées en établissements publics ou privés.
- ✓ **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes soignées pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
- ✓ **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes nécessitant des soins en hébergement ou des soins continus, dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, dans un but de réinsertion ou de rééducation.
- ✓ **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes accueillis dans des lieux de vie (domicile, service de santé au travail, établissement scolaire...).

Selon le semestre et les préconisations règlementaires<sup>13</sup>, la durée des stages varie de 5 à 10 semaines :

	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
<b>Nombre de semaines<sup>8</sup></b>	5	10	10	10	10	15
	1 Stage de 5 semaines	2 Stages de 5 semaines	1 Stage de 10 semaines	1 stage de 7 sem. + SSES 3 sem.	1 Stage de 10 semaines	1 Stage de 15 semaines

Notre objectif est de proposer aux étudiants les conditions favorables à la construction des compétences professionnelles.

En effet, la compétence est définie comme « un savoir agir en situation ». L'acquisition de la compétence ne se résume pas seulement à la réalisation et à la maîtrise d'actes techniques. Il s'agit de combiner des ressources internes (personnelles) et externes (de son environnement) comme « des savoirs être, des savoirs, des savoir-faire, des connaissances... » pour répondre aux besoins de santé de la population.

La confrontation récurrente à des situations de plus en plus complexes permettra à l'étudiant d'apprendre progressivement à s'adapter à la situation singulière de chaque patient ou groupe de personnes selon le contexte. Encadré par les professionnels de terrain, il va développer une posture réflexive et construire pas à pas son identité professionnelle.

#### 5.2.4.2 Objectifs des stages

Les stages ont pour finalité l'acquisition progressive des compétences infirmières et pour objectifs de permettre aux étudiants en progression à travers des situations de plus en plus complexe :

- D'acquérir et de mobiliser des connaissances
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels
- D'exercer un raisonnement clinique et des habiletés gestuelles
- De centrer son écoute sur la personne soignée et son entourage et de proposer des

<sup>13</sup> Durée et répartition des stages selon le référentiel de formation Annexe III de l'Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat infirmier



- soins de qualité
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités
- De reconnaître ses émotions, les utiliser, afin d'acquérir la distance professionnelle requise à la situation
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles des professionnels et d'autres étudiants et de développer ainsi une posture et une identité professionnelle.

#### 5.2.4.3 Cartographie de l'offre de stage

L'institut de formation en soins infirmiers (IFSI) est l'unique institut du groupement hospitalier de territoire (GHT 92) comprenant le CH des 4 Villes, le CH Stell, la Fondation Roguet, Le Centre de Gérontologie des Abondances, le CH des Rives de Seine.

Nos partenaires de stages résident dans le 92, 78, 95, 75, 93 et 91 sur les 4 typologies.

#### 5.2.4.4 Politique de stage

Les terrains de stage sont dits « qualifiants » dès lors qu'une convention tripartite (étudiant-institut-terrain) est signée. Une charte d'encadrement formalise les engagements entre l'IFSI et les lieux de stage au bénéfice de l'apprentissage des étudiants. Un livret d'accueil co-élaboré par la structure et l'IFSI est mis à la disposition des étudiants.

Les parcours de stage sont élaborés pour chaque année de formation par le coordonnateur des stages.

L'élaboration du parcours de stage fait l'objet d'une collaboration entre le coordonnateur des stages et le formateur référent de suivi pédagogique, afin de proposer un parcours qui réponde aux besoins d'apprentissage de chaque étudiant. Le parcours de stage peut en effet, être modifié au vue du bilan des acquisitions réalisées par le formateur référent de suivi pédagogique et en fonction des possibilités d'accueil des services.

Les stages se déroulent principalement en Ile-de-France. A partir du Semestre 2, les étudiants peuvent rechercher un stage en dehors de ceux proposés par l'IFSI ; cependant, cette règle peut être modifiée selon les places de stage disponibles. A l'issue de leur deuxième année de formation, les étudiants auront réalisé, autant que faire se peut, un stage dans chacune des 4 typologies. Les stages hors Ile-de-France sont possibles sous conditions après validation de la directrice de l'institut.

La politique institutionnelle des stages est présentée aux étudiants à chaque rentrée universitaire. Elle est définie par la Directrice au regard du contexte du système de santé et des terrains de stages et du cadre réglementaire.

Les référents de stage accompagnent les équipes de proximité et les ESI dans l'apprentissage clinique et l'évaluation de stage à savoir :

- S1, S4, et S6 (1 et 2) accompagnement téléphonique
- S2, S3 et S5 accompagnement sur site du lieu du stage

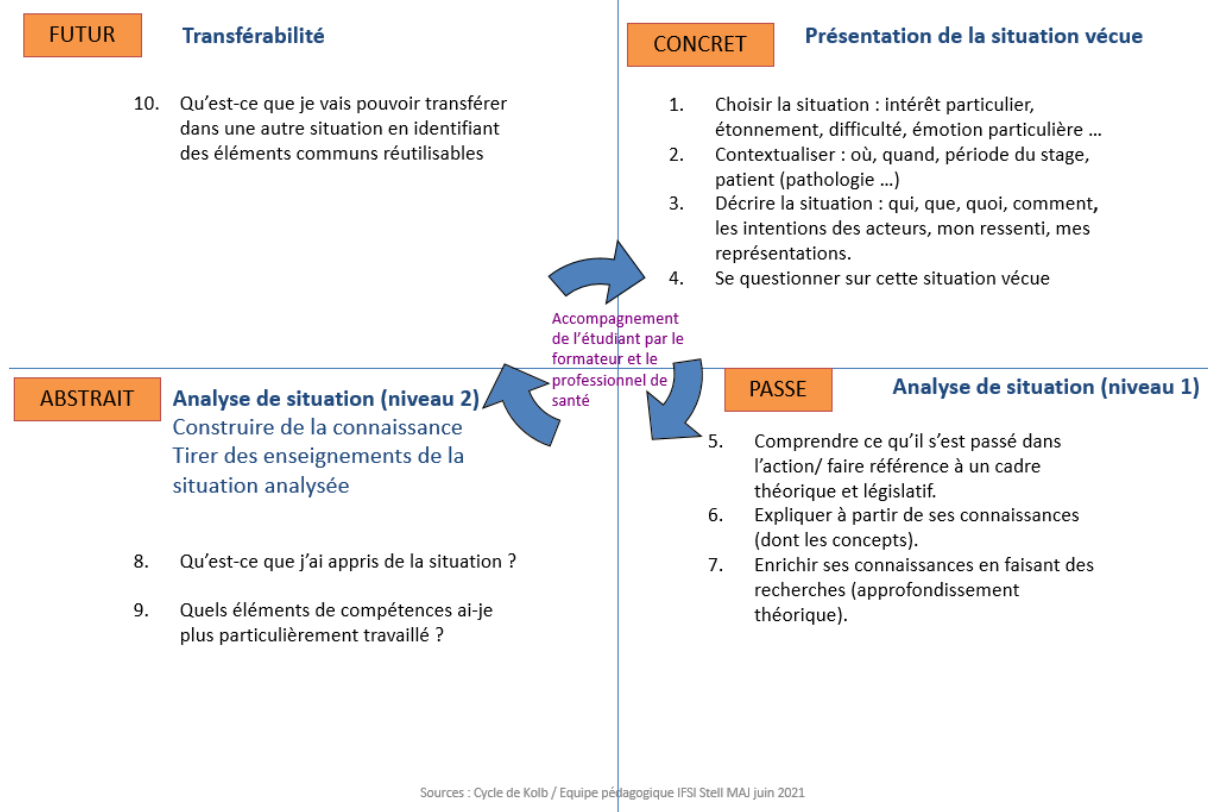
Les référents de stage contribuent à l'information des terrains de stage et peuvent être ressources pour accompagner les professionnels dans l'élaboration de leur livret d'accueil et d'accompagnement.

#### 5.2.4.5 Analyses de situation professionnelles

L'analyse de situation professionnelles est une démarche individuelle et collective de réflexion sur les éléments de la situation à partir d'expériences vécues sur le lieu de stage. Cette pratique collective passe par une démarche réflexive qui vise à valoriser les actions entreprises et à améliorer celles qui sont interrogées par l'étudiant. Comprendre que l'autre vit des expériences similaires permet à l'étudiant de se distancier, de trouver un éclairage autre, de se reconnaître comme appartenant à une communauté professionnelle.

Ces groupes d'analyse réflexive encadrés par un cadre formateur, sont organisés à l'institut ou dans les unités de soins. Cette activité pédagogique contribue au partage d'expérience, à la réflexivité, au développement des compétences, et de fait à la professionnalisation des étudiants.

## PROCESSUS DE L'ANALYSE DE SITUATION



### 5.2.4.6 Rôle des différents acteurs et partenaires<sup>14</sup>

Le maître de stage	Le tuteur
<p>▪ <b>Est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage :</b></p> <p><b>Accueille et intègre l'étudiant :</b>            Apporte toutes les informations nécessaires sur le lieu de stage et organise le parcours à suivre par l'étudiant            Présente l'étudiant aux équipes et s'assure de son intégration            Permet à l'étudiant de se positionner dans le lieu de stage</p> <p><b>Assure le suivi de la formation de l'étudiant :</b>            S'assure de la qualité de l'encadrement de proximité            Règle les difficultés éventuelles            Informe l'institut en cas d'absence imprévue de l'étudiant            Etablit un livret d'accueil en partenariat avec l'IFSI et la politique de l'établissement</p>	<p>▪ <b>Est responsable de l'encadrement pédagogique en stage :</b></p> <p>Assure un accompagnement pédagogique            Reçoit l'étudiant et lui remet le livret d'accueil et d'encadrement            Lors de l'entretien d'accueil, évalue le niveau d'apprentissage en prenant connaissance du portfolio (bilan des acquis, objectifs de stage)            Evalue la progression lors d'entretiens réguliers et propose des réajustements            Réalise les bilans de mi et fin de stage avec l'étudiant            Assure l'évaluation des compétences acquises            Répond aux questions de l'étudiant            Aide l'étudiant à s'autoévaluer            Préviens si l'ESI est absent</p>
L'étudiant	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construit progressivement ses compétences en interaction avec l'ensemble des professionnels</li> <li>- Prépare son stage en formulant des objectifs précis pour chaque stage</li> <li>- Se présente à tous les professionnels du stage</li> <li>- Renseigne le portfolio et le partage avec les professionnels</li> <li>- Mesure sa progression et réajuste ses objectifs</li> <li>- S'implique dans toutes les situations d'apprentissage</li> <li>- Mobilise et développe ses savoirs professionnels</li> <li>- Analyse sa contribution dans les situations de travail,</li> <li>- Respecte le règlement intérieur et les exigences de confidentialité de l'institution où se déroule le stage</li> <li>- Informe l'institut et le terrain en cas d'absence imprévue</li> <li>- Respecte les procédures en vigueur à l'IFSI (AES, entretien du linge, communication du planning prévisionnel)</li> </ul>	
Le professionnel de proximité	Le formateur
<p>▪ <b>Assure le suivi et la formation de l'étudiant :</b></p> <p>Organise les activités d'apprentissage de l'étudiant            Questionne, explique, montre, mène des activités en duo et laisse progressivement l'étudiant agir en autonomie            Guide, indique ce qui est conforme aux bonnes pratiques et ce qui doit être amélioré            Explique les risques : réglementation, sécurité...            Contribue au suivi de l'étudiant par des échanges réguliers avec le tuteur</p>	<p>* <b>Le référent de stage :</b>            Assure la coordination avec l'établissement d'accueil            Accompagne les équipes dans l'utilisation du référentiel de compétences et des outils de la formation</p> <p>* <b>Le référent de suivi pédagogique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalise les entretiens individuels de suivi</li> </ul> <p>Complète la fiche de synthèse du stage            Présente les résultats de l'étudiant en CAC            Assure des transmissions au référent de stage            Contribue à la formation clinique de l'étudiant            Régule les difficultés éventuelles</p>

<sup>14</sup> Extrait du PORFOLIO : Fiche intitulée « Le rôle des acteurs » – Guide d'utilisation du Portfolio P. III

## 5.2.4.7 Evaluation des stages

Elle est définie par l'Annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier modifié par l'arrêté du 16 décembre 2020. Le formateur référent de suivi pédagogique de l'étudiant prend connaissance des éléments portés sur le portfolio, de l'évaluation réalisée par le tuteur de stage, et des éléments apportés par l'étudiant lors de l'entretien de suivi pédagogique. Si besoin, il prend contact avec l'équipe du terrain de stage.

Il propose ensuite à la CAC la validation ou non du stage. Cette proposition prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences infirmières.

Le stage est validé dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1° Avoir réalisé la totalité du stage : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10 % de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique ;

2° Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences requises dans les situations professionnelles rencontrées et analysées.

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que le stage est validé par la CAC.

En cas de non-validation d'un stage, l'étudiant effectue un stage de complément, dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique, en regard du parcours de formation de l'étudiant.



SEMESTRE 1														SEMESTRE 2																																								
Mois	août	Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janv. 2024			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août																			
N° Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	
Dates	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	
Promotion 2024-2025																																																						

SEMESTRE 3														SEMESTRE 4																																									
Mois	août	Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janv. 2024			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août																				
N° Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35		
Dates	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25		
Promotion 2024-2025																																																							

SEMESTRE 5														SEMESTRE 6																																									
Mois	août	Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janv. 2024			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août																				
N° Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35		
Dates	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25	2	9	16	23	30	6	13	20	27	3	10	17	24	3	10	17	24	31	7	14	21	28	5	12	19	26	2	9	16	23	30	7	14	21	28	4	11	18	25		
Promotion 2022-2025																																																							

Légende: ■ Vacances  Temps pour IFSI  Stage  Même couleur que la promotion  Prévision Vacances scolaires - Zone C. (sous réserve des dates officielles)

## 6 Démarche qualité et certification QUALIOPI

La marque « QUALIOPI » vise à attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, et à permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Ce référentiel se décline autour de sept critères qualité :

- **Conditions d'information du public** sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- **Identification précise des objectifs** des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- **Adaptation aux publics bénéficiaires** des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- **Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement** aux prestations mises en œuvre.
- **Qualification et développement des connaissances et compétences des personnels** chargés de mettre en œuvre les prestations.
- **Inscription et investissement du prestataire** dans son environnement professionnel.
- **Recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations** formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

L'IFSI s'inscrit dans cette démarche continue de qualité.

Critères d'évaluation	Indicateurs	Absent	Partiel	Complet
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter le cadre réglementaire de la formation</li> <li>- Est réactualisé chaque année</li> <li>- Définit les modalités de diffusion (<i>étudiants, partenaires tutelles</i>)</li> </ul>			
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répond aux orientations professionnelles explicites (<i>concepts, valeurs</i>)</li> <li>- Tient compte des évolutions de l'environnement de santé</li> <li>- Tient compte du dernier bilan pédagogique</li> <li>- Enonce le projet en termes d'objectifs</li> <li>- Enonce les processus et procédures d'apprentissage</li> <li>- Explicite les choix de programmation des enseignements et d'alternance</li> </ul>			

Cohérence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répond aux compétences attendues</li> <li>- Répond aux évolutions professionnelles</li> <li>- Explicite le dispositif d'évaluation</li> <li>- Explicite le dispositif de suivi pédagogique</li> </ul>			
Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enonce les ressources disponibles (<i>humains, matériels, stages</i>)</li> <li>- Décrit l'organisation de l'équipe pédagogique et du système d'encadrement</li> </ul>			
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoit un système d'analyse des résultats</li> <li>- S'appuie sur une démarche qualité d'évaluation du projet</li> </ul>			
Efficienc	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intègre la dimension économique</li> </ul>			

## 7 Perspectives

---

Ce projet pédagogique formalise la dynamique de l'équipe de l'IFSI pour répondre au référentiel de formation en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques innovantes dans le souci d'améliorer en continu le dispositif de formation.

L'IFSI s'inscrit pleinement dans les évolutions du système de santé et des formations aux métiers de la santé afin de répondre aux besoins en santé de la population.

## 8 Bibliographie

---

- **Ouvrages**

LE BOTERF G., dans Carré P., Caspard P.(dir.), *Traité des sciences et des techniques de la formation*, Dunod, Paris, 1999, chapitre 16, « la compétence ».

GRANGEAT, Michel, MEIRIEU, Philippe. *La métacognition, une aide au travail des élèves*. ESF éditeur, Paris, 1997. 174 p.

PERRENOUD P., *Articulation théorie-pratique et formation de praticiens réflexifs en alternance*, in Lhez, (dir) *Alternance et complexité en formation*, Paris, Editions Seli Arslan, 2001, PP 10-27

VIGIL- RIPOCHE Marie-André. *Prendre soin, care et caring*, pages 244 à 249, in les concepts en sciences infirmières sous la direction de FORMARIER Monique et JOVIC Ljiljana ARSI Editeur Mallet Conseil, Paris,2012. 330 p.

- **Périodiques**

HESBEEN, Walter. *Accompagner l'étudiant pour l'aider à s'élever. Perspectives soignantes*, sept. 2014, n°50, page 12.

HESBEEN, Walter. *Le mémoire de fin d'études. Perspectives soignantes*, sept. 2014, n°50, page 30.

LE BOTERF, G. *De quel concept de compétence avons-nous besoin ? Soins Cadres*, Février 2002, n°41, p .20-22.

PETRUS-KRUPSKY, Marie. *Les formateurs en IFSI : un questionnement éthique au quotidien. Perspectives soignantes*, sept. 2014, n°50, p. 19-30

- **Multimédia**

PERRENOUD, Ph. *Qu'est-ce qu'apprendre ? Enfance et Psy* [en ligne], 2004, n°24, p. 9-17. Disponible sur :

<

[https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php\\_main/php\\_2004/2004\\_08.pdf](https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2004/2004_08.pdf)>

- **Loi/réglementation**

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE. *Recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession*, juillet 2023, Paris : Berger Levrault, 264 pages.



## 9 Liste des sigles utilisés - Abréviations

---

ADS = Analyse De Situation

AESIS = Association des Etudiants en Soins Infirmiers de Stell

ANDPC = Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

CAC = Commission d'Attribution des Crédits

CFA = Centre de Formation des Apprentis

CHD = Centre Hospitalier Départemental

CRD = Centre de Ressources et de Documentation

CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CSF = Cadre de Santé Formateur

CEFIEC = Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres

CM = Cours Magistraux

CSP = Code de la Santé Publique

DGOS = Direction Générale de l'Offre de Soins

DPC = Développement Professionnel Continu

ECTS = European Credits Transfert System

ESI = Etudiant-e en Soins Infirmiers

FHF = Fédération Hospitalière de France

GCS = Groupement de Coopération Sanitaire

GHT = Groupement Hospitalier de Territoire

HPST = Hôpital Patient Santé Territoire

ICOGI = Instance Compétente pour les Orientations Générales

IFSI = Institut de Formation en Soins Infirmiers

LDV = Lieu De Vie

NTCI = Nouvelles Technologies de Communication et d'Information

SSES = Service sanitaire des Etudiants en Santé

SRFSS = Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

SSU = Santé Sorbonne Université

TD = Travaux Dirigés

TP = Travaux Pratiques

TPG = Temps Personnel Guidé

UE = Unité d'Enseignement

UI = Unité d'Intégration